

Rapport de la commission de Gestion Préavis no 03/25

Rapport de gestion et comptes communaux 2024

Membres de la commission : Mmes Anaïs Piguët, Florence Widmer, Kirsti de Mestral, Marlene Matos Mendes, Paula Spruyt, Suzanne Auchlin et MM. Christophe Hostettler, Daniel Ferreira, Frédéric Grosjean, Jacques Regli, Mathieu Félix.

Aubonne, le 2 juin 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le rapport de gestion et comptes communaux 2024

1. Préambule

La Commission de Gestion (CoGest), mandatée par le préavis municipal 03/25, a travaillé en collaboration avec la Commission des Finances (CoFin) pour contrôler la gestion et les comptes communaux de l'exercice 2024. Conformément aux articles 106 à 113 du règlement du Conseil communal, elle a organisé ses travaux en formant cinq sous-commissions, chacune chargée d'un dicastère, et a tenu cinq séances plénières. L'une de ces séances s'est déroulée en présence de représentants de la Municipalité. La CoGest tient à remercier ici les membres de la Municipalité, ainsi que ses collaborateurs, pour leur disponibilité et le détail apportés aux réponses à nos questions.

La Commission, accompagnée de la CoFin, de la Municipalité et de membres de l'administration communale, a également procédé à une visite des domaines. Cette année, la Commission a visité : les serres communales ainsi que la caserne des pompiers (SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) Etraz Region).

La CoGest remercie M. Julien Bombardier, responsable opérationnel des services extérieurs, et MM Laurent Frutig (responsable section DAP) et Sacha Pasquier (responsable de centre) du SDIS pour leurs disponibilités, l'organisation des visites et leurs explications.

Conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil communal d'Aubonne, la CoGest a travaillé en collaboration avec la CoFin. Cette coordination a été effectuée via des contacts entre leurs présidents. La CoFin a travaillé de manière indépendante pour vérifier les comptes. Son rapport est joint au présent document.

A des fins de lisibilité, la CoGest a pris l'initiative de rappeler la définition de chaque acronyme lors de leur première utilisation dans le présent rapport.

2. Dicastères d'Yves Charrière

*Administration générale, Personnel communal (RH)
Bâtiments communaux, bâtiments scolaires et conciergerie
Sécurité Publique, Police – Protection Civile – Pompiers SDIS
Piscine
ARCAM*

Administration générale / Gestion électronique des documents

Dans le cadre de la gestion électronique des documents (GED), la mise à jour de la version 21 du système ELO n'a pas été réalisée en 2024 et ne fait pas partie du contrat de maintenance auprès d'ECM Solution. Le travail sur la structure du programme a fait l'objet d'un contrat séparé que la Municipalité a rejeté. Elle décidera si le règlement financier d'une nouvelle version se fera par la voie d'un préavis ou par voie budgétaire.

La société Docuteam s'occupe du système d'archivage électronique dans la commune et la société ECM Solution du programme informatique. Par rapport aux autres communes, une partie de la GED est similaire, mais comme chaque commune travaille différemment, l'archivage et le système informatique sont élaborés sur mesure.

Le plan de classement hérité des archives cantonales ne correspond pas aux exigences d'une GED moderne. L'absence d'un calendrier de conservation freine la gestion efficace du cycle de vie des documents. Chaque service suit une logique différente : le greffe classe par « affaires », les ST (Services Techniques) par « parcelles ». L'archiviste communal, non impliqué dans la gestion numérique, se concentre sur les documents papier. Certains documents doivent toutefois être obligatoirement imprimés pour être signés, car dans une commune, le papier prime. Les documents numérisés ne devraient pas rester plus de vingt ans. Le problème de l'encre a été résolu, la signature doit être apposée avec un stylo particulier.

La création et les accès des classeurs de la GED sont définis par les chefs de service et la Municipalité mais ne contiennent pas de documents fiscaux. La « super-utilisatrice » n'a pas accès aux documents fiscaux, seuls le boursier, le syndic ou actuellement le municipal des finances y ont accès.

Les archives « courantes » se trouvent à l'Hôtel de Ville et les archives historiques se trouvent ailleurs dans Aubonne. Les archives de Pizy et Montherod datant d'avant la fusion avec Aubonne sont conservées séparément.

Les archives aubonnoises ont une certaine valeur historique car les documents n'ont pas été brûlés lors de la révolution vaudoise.

Administration générale / Personnel communal RH

2024 a connu une activité intense en matière de recrutement. Des postes ont été créés pour accompagner les projets communaux : un géomaticien et un collaborateur technique aux ST pour renforcer le service.

Trois collaborateurs ont déjà la fonction de « Personnel Formateur » et sont responsables, selon le type d'apprentissage, du plan de formation des apprentis. Les nouveaux collaborateurs, tout comme le personnel déjà existant, peuvent être amenés à être « personne de référence » pour les apprentis dans le service, ou secteur, dans lequel travaillent ces derniers.

Une formation sur les bénéfices et risques de l'intelligence artificielle (IA) a été élaborée en 2024 pour être proposée en 2025. Elle est destinée au personnel communal et non au grand public. Le Centre des jeunes, qui organise déjà un atelier informatique pour les aînés, pourrait être sollicité pour organiser une formation sur l'IA.

Bâtiments communaux

Bien que, en cas de besoin, la Municipalité analyse de manière systématique si les bâtiments existants ne peuvent pas être réaffectés, cette analyse n'est pas faite en permanence pour chercher d'autres affectations aux bâtiments : par exemple l'UAPE (Unité d'Accueil Pour les Ecoliers) devait initialement être incluse dans le MEP (Mandat d'Etudes Parallèles), mais finalement le bâtiment de l'école ménagère a été choisi.

Concernant les bâtiments scolaires, le système WiFi a été mis à jour : la Commune gère uniquement la partie matériel, la gestion du réseau Wi-Fi scolaire (Educanet) relève du Canton.

Lors de la réalisation de la Caserne SDIS, une mauvaise interprétation contractuelle (forfait vs prix garanti) a causé des ajustements financiers. Des subventions plus importantes ont permis de compenser des imprévus, ainsi que la création d'une place de lavage qui n'était pas initialement prévue.

Depuis septembre 2021 et pour les 25 prochaines années, la SEFA (Société Electrique des Forces de l'Aubonne) loue le toit de la caserne et y a installé un important dispositif de production d'énergie photovoltaïque. La caserne est louée par le SDIS Etraz. Le prix de la location a été revu afin que la population aubonnoise ne paie pas plus cher que les autres habitants des communes membres du SDIS.

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier de la Commune, la Municipalité a fait effectuer des CEEB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) sur les bâtiments suivants : Collège du Chêne, Ecole de Pizy ainsi que le bâtiment de la pétanque à Aubonne, afin de cibler les rénovations.

Des sociétés privées assurent le nettoyage de certains bâtiments communaux ; les contrôles sont faits par les concierges ou les régies selon les cas.

Suite à la détection de légionellose dans les douches du collège, fort heureusement aucun cas de problème de santé n'a été rapporté à la Municipalité.

Sécurité Publique, Police – Protection civile – Pompiers SDIS

Le logiciel de gestion des amendes a été abandonné pour des raisons de sécurité. Aucune fuite de donnée n'a été constatée. Ce programme d'amendes d'ordre devait être installé sur les portables privés des ASP (Agent de Sécurité Publique), ce que la Municipalité a refusé, ne voulant pas de données publiques sur des téléphones portables privés.

D'autres communes qu'Allaman font également appel à nos ASP, il s'agit de Gimel, Féchy et Etoy.

La CoGest s'est inquiétée des déprédations sur la commune, notamment sur la place de jeux du Chêne. Il s'avère que les statistiques à ce sujet sont tenues par la gendarmerie et sont confidentielles.

Les ASP ne peuvent pas enregistrer de plainte, par exemple, ni contrôler les permis. Ces tâches relèvent du cahier des charges de la gendarmerie. Concernant les déprédations dans un sens plus large, la Commune ne peut pas prendre des mesures à l'encontre des coupables, sauf si cela contrevient au règlement de police de la Commune. Dans ce cas, le Syndic signe une ordonnance pénale. Les ASP peuvent en revanche s'occuper des infractions concernant le parking.

La gestion de l'éclairage public a été modifiée sans effet observé sur les incivilités.

Dans le chapitre des places de parc, les trois places devant le bâtiment occupé actuellement par les ST sont à la disposition des visiteurs et non des collaborateurs ; ces derniers ont toujours la possibilité de se parquer sur les deux places qui leur sont réservées devant le cimetière.

Des macarons sont disponibles pour les enseignants itinérants : 4 macarons sont à la disposition des 17 enseignants concernés (Seuls 4 enseignants se trouvent simultanément sur le même site selon la Direction).

La CoGest a demandé s'il existait un listing des utilisateurs des clés codées et des cartes SALTO. Seul le Syndic a accès à ce document. Toute demande de consultation de cette liste (par exemple suite à des déprédations) doit être faite auprès de ce dernier qui peut en débloquer l'accès.

Pour les cartes d'entrée à la déchetterie, il s'agit du même programme mais avec une gestion différente ; ce dernier donne également la possibilité de savoir qui y est entré. L'Office de la Population s'occupe de la gestion des cartes d'entrées.

La Commune de Buchillon a démissionné de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges) en 2024 et la révision du règlement sur la taxe de séjour se trouve sur le site de la Commune.

3. Dicastères de Sandra Linder

*Instruction publique – ASSAGIE
Centre des Jeunes, Politique jeunesse
Domaines et Pâturages, Vignes
Forêts – Groupement forestier de la Saubrette
Parc Jura Vaudois Marchairuz
Commission Suisse-Étranger, Naturalisation
Bibliothèques*

Forêts - Travaux de coupe

Le marché de la vente de bois en scierie ou bois d'énergie reste stable. Les bois touchés par le bostryche ont tous été vendus, avec un bon prix de marché, absorbant ainsi l'ensemble des surcoûts engendrés par cette coupe supplémentaire.

Le groupement forestier a rejoint un projet intercommunal visant à valoriser le bois local sous forme de pellets.

ASSAGIE (Association Scolaire Aubonne-Gimel-Etoy)

L'année a été marquée par des retards de transports scolaires, dus à la reprise par CarPostal. Suite à de nombreuses réclamations auprès de leur direction à Yverdon et une retenue sur les factures, l'ASSAGIE a obtenu une amélioration rapide de la situation ainsi que l'attribution d'une personne de référence, ce qui facilite les échanges.

En cas de problème liés aux bus scolaires, il faut les relayer à l'ASSAGIE.

L'ASSAGIE emploie actuellement 2 patrouilleurs scolaires fixes, 3 remplaçants et les ASP qui viennent aider en cas de besoin. Le recrutement de patrouilleurs scolaires reste difficile, malgré diverses offres d'embauche. Les patrouilleurs sont principalement engagés via le bouche à oreille. L'ASSAGIE est bien entendu ouverte à rencontrer toute personne qui s'annoncerait pour ce poste. Dans d'autres communes les élèves peuvent assurer le rôle de patrouilleurs, mais à Aubonne ce n'est pas possible dû à des incompatibilités d'horaires entre les classes d'âge concernées dans les différents établissements scolaires.

Le système de « pedibus » est peu utilisé, bien qu'encouragé, afin de sécuriser un peu plus le trajet des écoliers. La Municipalité appelle les parents à collaborer activement. Des tracés scolaires idéaux pour les écoliers sont déjà signalés par des panneaux. La CoGest souhaiterait que la Municipalité relaie auprès de l'ASSAGIE le vœu suivant : une meilleure distribution des informations concernant les trajets scolaires sécurisés officiels, ainsi qu'une promotion pour le recrutement de nouveaux patrouilleurs scolaires auprès des parents d'élèves. Ceci fait l'objet d'un vœu.

Commission Suisse-Étranger (CoCHE), Naturalisation

Bien que la guerre en Ukraine soit toujours d'actualité, la commune d'Aubonne constate une baisse du nombre de réfugiés sur notre commune et une nette envie de la part des familles ukrainiennes de rentrer chez elles. La Commune constate qu'ils se sont bien intégrés et n'a pratiquement plus besoin de leur fournir de l'aide. Ceci a permis à la CoCHE de reprendre, en 2024, son rythme de réunions habituel d'avant 2022, à raison d'une à deux séances annuelles.

Parc Naturel Régional Jura Vaudois

Le Parc Naturel régional Jura Vaudois a plusieurs missions. L'une d'entre elles est d'établir et de proposer divers projets aux communes membres. La Commune d'Aubonne a, entre autres, participé en 2024 au projet de soutien à l'arrachage des haies de lauriers.

Centre des Jeunes (CdJ), Politique jeunesse

Le Centre accueille une majorité de garçons (75%). Il étudie actuellement plusieurs pistes d'activités afin d'augmenter son attractivité auprès des filles, sans pour autant que les garçons ne se sentent exclus.

Le projet des ambassadeurs à Aubonne fonctionne bien et a été plébiscité par plusieurs entités. Ils sont constamment encouragés à être proactifs, en proposant de l'aide aux personnes et en montrant leur présence à la déchetterie, les utilisateurs de la déchetterie ne doivent pas non plus hésiter à demander leur aide.

Le CdJ perçoit une dégradation au niveau du sentiment de bien-être général chez les jeunes.

Bibliothèques

Une bibliothécaire scolaire a été engagée par la Commune mais est salariée par le Canton. Elle s'occupe des bibliothèques au Cœur du Chêne ainsi qu'au Château ; elle est également impliquée à Féchy.

4. Dicastères de Laurent Auchlin

*Finances
Parcs & Jardins, Cimetières, Jardins potagers
Chemin et cours d'eau
Voirie, Déchetterie
Cultes*

Finances

Les revenus de la commune proviennent majoritairement des impôts. Entre l'exercice 2023 et 2024, les comptes affichent une baisse importante des recettes fiscales. Pour des raisons de confidentialité, la Municipalité ne peut pas en révéler l'origine précise. Toutefois, il est certain que cette baisse est directement liée aux impôts perçus par la Commune.

Déchets - Déchetterie

Une barrière d'accès équipée de cartes SALTO a été installée à la déchetterie permettant une gestion plus efficace de l'accès au site et limitant le tourisme des déchets. Le coût de cette installation a été pris en charge par le compte « déchets », qui s'autogère, et a été financé grâce aux taxes collectées sur les déchets.

L'analyse des entrées a permis de confirmer la pertinence du maintien de l'ouverture prolongée de la déchetterie le mercredi.

La Municipalité met à disposition gratuitement du terreau et des copeaux aux habitants sur le site. La CoGest félicite la Municipalité pour cette initiative appréciée par les usagers. Toutefois, il a été constaté que le terreau mis à disposition est parfois souillé par du plastique ou du verre. Ce terreau, fourni par la société Ecorecyclage SA, est traité à l'aide de machines performantes et coûteuses. Cependant, la problématique principale réside dans un enjeu éducatif : certains usagers ne trient pas correctement leurs déchets, ce qui entraîne la contamination du matériau servant de base au terreau. Résoudre ceci est complexe, car il s'agit principalement d'un problème de comportement.

Le système de troc est apprécié des habitants. Il a été repris par d'autres communes, témoignant de son succès et de sa pertinence. ; l'extension de ses heures d'ouverture nécessiterait la présence d'au moins deux ambassadeurs par jour.

Les lundis étant des journées moins propices à la disponibilité des ambassadeurs, leur présence serait à privilégier principalement les mercredis et samedis. Malgré l'exploration de diverses pistes, il reste difficile de trouver des ambassadeurs disponibles les mercredis. Ceci explique leur absence occasionnelle ces jours-là. La gestion de leurs plannings est assurée par M. Patrick Ouellet du CdJ. Ils sont sous contrat avec la Commune.

Le rôle principal des ambassadeurs consiste à faire le tri des objets déposés au troc, en assurant un roulement d'une durée maximale de trois semaines pour chaque objet. Ils contrôlent également le matériel, notamment le matériel électrique, lequel doit faire l'objet d'une vérification par un professionnel (des autocollants apposés sur ces objets incitent à cette démarche). Ils jouent aussi un rôle intergénérationnel en aidant à vider les voitures de ceux qui en font la demande ou en apportant sur demande une assistance « en privé », hors de la déchetterie, à toute personne dans l'incapacité de se rendre personnellement sur le site.

Services extérieurs

La journée cantonale de ramassage des déchets a eu peu de participants. L'école internationale d'Aubonne s'est montrée intéressée, mais l'organisation reste à structurer. La version ouverte à tous les Aubonnois n'a pas rencontré le succès escompté. Pour le moment, le format de collaboration avec les écoles sera maintenu, afin de poursuivre les actions de sensibilisation et de mobilisation auprès des jeunes.

Concernant l'accès au terrain de football du bas, le bord de la route de l'Étraz reste très fréquenté par les automobilistes lors des entraînements et des matchs, ce qui rend parfois la circulation difficile. Des actions de sensibilisation basées sur la communication, la signalisation ou la collaboration avec des acteurs locaux, comme le club de football, pourraient s'avérer efficaces pour promouvoir un comportement plus respectueux. Cependant, dans certains cas, seule la répression a un impact immédiat, notamment lorsque la situation est problématique et que l'aménagement du terrain reste difficile, ce dernier n'étant pas officiellement aménageable. Une réflexion est en cours pour explorer une approche via le club de football, afin de trouver des solutions adaptées et durables.

Le stationnement d'un à deux camping-cars à proximité du terrain de football de l'Etraz est toléré pour une durée limitée, généralement un ou deux jours.

La charge de travail d'entretien a augmenté en raison de l'abandon des produits de désherbages (phytosanitaires). L'entretien est devenu plus fastidieux pour un résultat moins satisfaisant. Le désherbage se fait en partie au rotofil qui nécessite une attention particulière pour éviter des dégâts collatéraux (fenêtres, voitures, passants...) via le jet possible de projectiles divers. L'option de brûler les mauvaises herbes a été abandonnée suite au risque d'incendie. Il n'existe pour l'instant pas de solution miracle simple. Le nettoyage des fontaines demande également plus d'efforts du fait de nouveaux matériaux de revêtement utilisés sur lesquels les algues s'attachent plus facilement.

5. Dicastères de Catherine Zweifel

*Affaires sociales, ARASMAC
AJEMA Petite enfance
Affaires culturelles, Sociétés locales, Manifestations
Tourisme, sports, Arboretum
Littoral Parc
Informatique, Communication
Mobilité – Transports Publics
Office de la population*

Affaires sociales, ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay)

En raison de la loi sur la protection des données, il devient de plus en plus difficile pour la Municipalité d'identifier les bénéficiaires potentiels des aides sociales.

Face à cette situation, la Municipalité peut compter sur deux acteurs pour les aider dans cette tâche. D'une part le CMS (Centre Médico-Social), via l'intermédiaire de ses infirmières qui distribuent aux personnes concernées les contributions pécuniaires et les boîtes de chocolats. D'autre part sur l'ARASMAC qui a accepté, dans le respect strict des normes en vigueur, de servir d'intermédiaire et de transmettre une aide de Noël à 11 familles aubonnoises bénéficiaires de prestations complémentaires pour familles (PC familles), tout en ciblant les personnes dans le besoin susceptibles de bénéficier des aides proposées par la Commune.

La Municipalité réaffirme sa volonté de soutenir les membres fragilisés de sa population et de favoriser un esprit de solidarité locale. Les familles aubonnoises confrontées à des difficultés financières peuvent s'adresser au contrôle des habitants de notre Commune afin d'obtenir les informations nécessaires.

Le rapport de gestion 2024 de l'ARASMAC présente une analyse détaillée de l'évolution des demandes de prestations sociales sur l'ensemble de l'année. Les chiffres indiquent une baisse modérée du nombre total de demandes, mais révèlent des variations notables selon les catégories de prestations demandées.

Principales variations observées entre 2023 et 2024 :

- Prestations complémentaires AVS/AI : – 2 %
- Prestations complémentaires pour familles (PC familles) : + 14 %
- Rentes-pont : – 7 %
- Rentes AVS : – 45 %
- Affiliations AVS : – 13 %
- Subsidés Lamal : + 0.3%

Accueil de l'enfance / AJEMA - AEMA

Les places d'accueil peuvent se combiner chez une maman de jour et dans une structure d'accueil (par exemple deux jours par semaine en crèche et un jour chez une maman de jour, en fonction des besoins des familles et des disponibilités).

Liste d'attente au 31 décembre 2024 (pour les 56 communes membres de l'ARASMAC, le calcul spécifique à Aubonne n'est pas possible) :

	Demandes liste d'attente 2021	Demandes liste d'attente 2022	Demandes liste d'attente 2023	Demande liste d'attente 2024
Accueil préscolaire	654	452	507	439
Accueil parascolaire	316	86	123	78
Total	970	538	630	517

Une baisse de 18% est observée sur le nombre total de demandes en liste d'attente entre 2023 et 2024.

Le nombre d'heure d'accueil de l'AJEMA pour les 56 communes membres, autant en accueil collectif que familiale, pré et parascolaire est en hausse de 7% par rapport à 2023.

Nombre heures d'accueil 2021	Nombre heures d'accueil 2022	Nombre heures d'accueil 2023	Nombre heures d'accueil 2024
2'836'135	2'978'440	3'166'253	3'686'734

Les 33 places publiques au sein de la crèche « Là-Haut » sont toutes prises.

Commission culturelle et sportive

La Commission culturelle est entre autres chargée de la programmation des expositions à l'Espace du Chêne. Elle exerce une totale liberté dans ses choix artistiques, en fonction de ses envies et de l'intérêt culturel qu'elle souhaite promouvoir.

Il est important de noter que la Commission n'est pas limitée aux artistes d'Aubonne, Montherod ou Pizy, elle est également ouverte à des propositions extérieures, dans une volonté d'enrichissement artistique et culturel au sens large.

La continuité des expositions dépend principalement de deux facteurs : la motivation des membres et la disponibilité budgétaire. Tant que ces deux conditions sont réunies, la programmation des expositions pourra se maintenir dans de bonnes conditions.

Sociétés locales - Subventions communales – Procédure et critères

La Commune d'Aubonne accorde une attention particulière au soutien de ses sociétés locales, qu'elles soient sportives, culturelles ou d'intérêt général.

La volonté municipale est claire : maintenir, voire augmenter les soutiens financiers apportés. Il ne s'agit pas de réduire l'aide, mais bien de faire au mieux avec les ressources disponibles, de manière équitable et bénéfique à l'ensemble des Sociétés et Associations locales (environ 27 à 30 sociétés locales sollicitent une subvention chaque année).

Arboretum

Pour 2024, le site de l'Arboretum a accueilli plus de 115'000 visiteurs, confirmant son attrait régional. Cela représente plus de 300 visiteurs par jour en moyenne.

Informatique

Des problèmes persistants de spams dans les messageries professionnelles sont signalés. Le service informatique de la Commune est toutefois bien protégé. Les temps moyens de consultation du site communal (2 minutes 44 secondes) penchent en faveur d'une consultation saine de ce dernier, les tentatives d'accès en vue de piratage se traduisant généralement par des temps de connections beaucoup plus courts.

L'utilisation du guichet virtuel mis à disposition sur le site communal ne cesse d'augmenter. Son usage s'inscrit désormais dans les pratiques courantes et il fonctionne bien.

La Commune n'est pas habilitée à, ni n'a la possibilité de, constituer un fichier d'adresses électroniques pour l'envoi de courriels publicitaires, de tout-ménages ou d'informations générales. La commune utilise d'autres supports pour informer les Aubonnois. Aucun agenda partagé n'est prévu.

Mobilité – Transports publics – Littoral Parc

Pour l'instant le banc de co-voiturage situé à l'Avenue du Clos d'Asper ne rencontre pas le succès escompté.

CarPostal

En raison de la conjoncture actuelle, la SEFA a annoncé du jour au lendemain que CarPostal reprenait ses courses. Il ne s'agit pas d'un choix de la Municipalité.

La Municipalité estime qu'il est avantageux de maintenir CarPostal, notamment parce que cela renforce l'offre de transport, en particulier en raison de la forte fréquentation scolaire. Tous les éventuels problèmes doivent être relayés à l'ASSAGIE, la Municipalité et à CarPostal.

Pour ce qui est des horaires à Montherod, la Municipalité n'a actuellement aucune solution, et aucune perspective d'amélioration immédiate ne se profile. Les usagers Montherolis peuvent utiliser les vélos Pick-e-Bike pour éviter de devoir attendre le bus.

Concernant la nouvelle ligne reliant Yens, Lavigny, Etoy, gare d'Allaman, Aubonne, il n'y a pas eu de retour de CarPostal concernant sa fréquentation. Il y a toujours des usagers dans ces bus. La Municipalité est satisfaite de la mise en service de cette nouvelle ligne.

Littoral parc

Des séances concernant le Littoral Parc sont organisées avec toutes les communes impliquées, ainsi qu'avec l'ARCAM, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) et font l'objet de nombreuses discussions. La zone du Littoral Parc représente 250 entreprises et 5'500 emplois. La fréquentation est jugée très élevée, ce qui soulève des enjeux de mobilité et de stationnement.

La capacité maximale étant certaines fois atteinte, un plan mobilité de site (PMS) est étudié avec pour objectif une réduction d'environ 15% du trafic.

Il n'est pas possible de dévier la route et en ce qui concerne une sortie d'autoroute alternative, il s'agit d'une décision fédérale, qui ne fait pas partie des options considérées actuellement.

6. Dicastères de Olivier Gétaz

*Services Industriels, Égouts & Épuration STEP
Service des eaux, Service du Gaz
Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire
Routes et places publiques, Éclairage public
Commission Energie – Transition Énergétique - Environnement*

Services industriels et STEP

La consommation d'eau potable a augmenté, possiblement en raison de l'irrigation, de nouveaux bâtiments, de remplissages de piscines, de l'arrosage automatique, de la météo etc... Tous les utilisateurs n'ont pas plusieurs compteurs pour différencier le devenir de l'eau qu'ils utilisent. Certaines personnes ont accès à des sources, d'autres pas. Tous les agriculteurs ne sont pas non plus équipés de compteurs séparés pour l'eau, il est donc difficile de monitorer précisément l'utilisation de l'eau consommée.

Pour rappel la facturation de l'eau, de l'électricité et du gaz est effectuée par la SEFA qui est soumise à la protection des données. La commune étant un client comme les autres pour la SEFA, elle n'a pas accès aux données et statistiques globales concernant la consommation de gaz, d'électricité et d'eau. Ne disposant pas de ces chiffres il n'y a pas de comparaisons annuelles possibles.

Dans le cadre de la gestion responsable des ressources, l'irrigation des terrains de foot se fait à 6h00 du matin et non pas en période de fort ensoleillement. Le niveau des sources est suivi et contrôlé par le fontainier avant d'édicter des interdictions d'arrosages pendant la journée.

La Commune sera appelée à réduire sa consommation d'énergie dans un avenir proche. Cela va impliquer de bien connaître la manière dont celle-ci est consommée afin de prendre des décisions informées. Pour ce faire, les données à disposition actuellement sont trop succinctes aux yeux de la Commission. L'installation d'un monitoring sur les infrastructures communales permettrait de mieux comprendre l'utilisation de l'énergie par la Commune. Cela favoriserait les prises de décisions concernant les économies d'énergie qui pourraient être ensuite prises sur la base d'informations réelles. Ceci fait l'objet d'un vœu.

Les réservoirs d'eau potable contiennent des résidus de fer. Cette quantité de fer est aux normes légales en vigueur et ce grâce au système de déferrisation en service (oxydation puis double filtration multicouches, préavis 5/13 relatif à la déferrisation des eaux communales). Il y en a moins de 0.010 mg/l analysé selon les normes NF en ISO 11885 avec notre laboratoire certifié (ceci est 30 fois inférieur aux normes recommandées par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)).

La STEP (Station d'Épuration des eaux usées), malgré l'âge de ses installations, est conforme aux normes cantonales. La commune va toutefois lancer quelques campagnes de relevés plus ciblés afin d'améliorer les données pour le projet de la future STEP qui pourra traiter les micropolluants. Nous apprenons également que le responsable de la STEP, M. Stéphane Taverney, est atteint dans sa santé. Sa charge a été reprise par M. Jean-Luc Richard.

Il subsiste encore des rues qui ne sont pas sous séparatifs (eau claires/eau usées). Ceci sera pris en compte dans le cadre du plan directeur des routes. De même, des branchements sauvages ou défectueux sont encore à localiser. La Commission souhaiterait un calendrier précis concernant la localisation, par le fontainier, des branchements sauvages afin de réduire le volume des eaux usées parasites ou des eaux claires non séparées. Ceci fait l'objet d'un vœu.

La surveillance des risques liés à la société Merck est assurée par le Canton. Les services techniques de la Commune reçoivent régulièrement les analyses du canton relatives aux industries aubonnoises dont il s'occupe.

Police des constructions

L'année 2024 a connu une croissance continue du nombre de permis octroyés. Ces derniers sont actuellement traités indépendamment d'un système de classification lié à leurs importances. En accord avec le Canton et la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), la Commune a déjà mis en place le maximum au niveau de la numérisation de ces demandes. Elle recherche encore des solutions de gestion informatique permettant de faciliter certaines procédures, en collaboration avec d'autres communes, et cherche également à améliorer les permis de fouilles (en automatisant les demandes pour les services et en coordonnant les différents intervenants possibles).

Ainsi une fois annoncé, tout projet bénéficie déjà d'une certaine simplification au niveau des démarches administratives. Il est aussi possible de se rendre directement avec son projet aux Services techniques. Le recours au guichet virtuel s'adresse surtout aux professionnels (architectes, géomètres etc...). En ce qui concerne l'octroi de permis de construction (en général entre 5 et 10 par semaine au niveau de notre commune), tout est autorisé et protocolé par la Municipalité. Cette dernière offre parfois la possibilité de séances de conciliation. Les dénonciations au préfet restent heureusement rares.

Energie et environnement

Le fonds communal pour la transition énergétique est alimenté par une taxe sur la consommation d'électricité. Afin de favoriser la transition énergétique, la question de prélever une taxe sur le gaz s'est posée. Or il s'agit d'une décision politique qui doit aussi prendre en compte l'aspect économique. Ainsi il est prévu d'abandonner progressivement le gaz en Suisse afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Des mesures incitatives sont mises en place pour encourager son remplacement, lequel s'opère progressivement selon les zones d'habitation de notre commune. Par exemple dans la vieille ville, le recours aux énergies renouvelables est moins aisé pour des raisons liées à la configuration urbaine historique. Un plan de gestion énergétique par zones permettrait d'informer la population. Ceci fait l'objet d'un vœu.

On note également que l'installation des pompes à chaleur est en augmentation dans notre commune. La Commission souhaite l'élaboration et mise à disposition rapide d'un plan énergétique communal clair, afin de coordonner les efforts (rénovations, production, sobriété) et éviter ainsi des frais supplémentaires non souhaités par les citoyens qui pourraient se retrouver dans l'obligation légale de devoir faire changer des installations fonctionnelles d'ici quelques années. Ceci fait l'objet d'un vœu.

En novembre 2022, dans le cadre du PECC, des réductions de la durée des éclairages publics ont été mises en place par la Municipalité. Les objectifs visés étaient essentiellement l'économie d'énergie et limiter la pollution lumineuse. Suite à deux années de mise en œuvre de ces réductions, la CoGest s'est interrogée sur les résultats

concrets en matière d'économies d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse. Malheureusement, la Commune ne dispose pas actuellement d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact réel des mesures mises en place. La CoGest souhaite qu'un système de monitoring des consommations énergétiques liées aux infrastructures communales soit mis en place. Ceci fait l'objet d'un vœu.

7. Récapitulatif des Vœux de la CoGest

La CoGest souhaite que la Municipalité relaie auprès de l'ASSAGIE le besoin d'une meilleure distribution des informations relatives aux trajets scolaires sécurisés officiels et que cette dernière fasse la promotion pour le recrutement de nouveaux patrouilleurs scolaires auprès des parents d'élèves.

La CoGest souhaite que la Commune étudie les possibilités d'installations de systèmes de monitoring des consommations énergétiques (eau, électricité, gaz) liées à ses infrastructures, afin de pouvoir les étudier et s'adapter au mieux aux réductions qui deviendront nécessaires dans un avenir proche.

La CoGest souhaite que la Commune élabore, en tenant compte des ressources disponibles et des projets d'infrastructures à venir, un plan de gestion énergétique par zones. Ce plan devrait favoriser le recours/la transition aux énergies renouvelables et/ou alternatives dès qu'elles seront disponibles (telles que le chauffage à distance, entre autres) afin de coordonner les efforts en matière de rénovation, de production d'énergie, d'installations privées et de sobriété énergétique.

La CoGest souhaite que la Municipalité fasse la demande auprès des ST afin que, en cas de dépôt de mise à l'enquête, le mandant soit informé par les ST des risques d'obsolescence légales liées aux installations énergétiques prévues. Ceci afin de prévenir des frais de remplacement desdites installations dans un futur proche, ainsi que ceux liés aux démarches administratives nécessaires à leurs remplacements.

La CoGest souhaite un calendrier concernant la localisation, par le fontainier, des branchements sauvages afin de réduire le volume des eaux usées parasites ou des eaux claires non séparées se retrouvant à la STEP, et pouvant surcharger cette dernière.

8. Rapport de la CoFIN

Lecture du rapport de la CoFin.

9. Conclusions

En conclusion, la Commission à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis 03/25 concernant le rapport de Gestion et des Comptes pour l'année 2024,

- vu le préavis municipal n°03/25 relatif au « Rapport de gestion et aux comptes communaux de l'année 2024 »,
- ouï les rapports des Commissions de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) adopte

- a) Les comptes 2024 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF **45'610'140.63** aux recettes ; CHF **45'778'634.16** aux dépenses et bouclant ainsi avec un excédent de revenus de CHF **168'493.53**.

- b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF **50'351'246.93**, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF **6'368'698.76**.

2) accepte la gestion de la municipalité pour l'année 2024 et lui en donne décharge.

Ainsi, délibéré en séance de Commission le 28 mai 2025

Pour la commission ad hoc,
Le rapporteur M. Frédéric Grosjean